



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



DEMANDE DE MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSEIL)

PAYS : NIGERIA

FINANCEMENT : COMMISSION DE LA CEDEAO

Intitulé de la mission : Recrutement d'un Consultant individuel pour la révision de la Directive C/DIR.1/12/16 de la CEDEAO sur la réforme et la régulation du secteur postal

Numéro de référence : PP-CS-2026-8-27-IN

La Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Commission de la CEDEAO) a prévu dans son budget 2026 des fonds pour couvrir les coûts liés à la mission mentionnée ci-dessus.

Les services de conseil ("les services") portent sur la révision de la Directive de la CEDEAO C/DIR.1/12/16 relative à la réforme et à la régulation du secteur postal. Le Consultant analysera la Directive actuelle au regard des défis actuels du secteur postal, des instruments de l'UPU, des orientations de l'UPAP ainsi que des pratiques internationales et régionales pertinentes. Il examinera les conclusions issues des consultations menées auprès des États membres, établira un diagnostic du cadre juridique et réglementaire existant et proposera des réformes portant notamment sur le service postal universel, la réglementation, la qualité des services, les services numériques, le commerce électronique, la logistique, l'adressage et l'harmonisation régionale. Il préparera également une version révisée de la Directive, assortie d'un cadre efficace de suivi et d'évaluation. Les principaux livrables attendus comprennent un rapport de démarrage, un rapport diagnostique comparatif, un projet de directive révisée, une note explicative des modifications et nouveautés apportées dans la nouvelle directive ainsi qu'une version finale de la Directive révisée intégrant les observations des parties prenantes. La durée prévue de la mission est de **seize (16) semaines**, y compris les périodes consacrées à l'examen des rapports.

Les termes de référence détaillés pour la mission peuvent être consultés sur le site web suivant : https://www.ecowas.int/procurement/procurement_m/intellectual-services/

La Commission de la CEDEAO invite à présent les consultants individuels éligibles ("Consultants") à manifester leur intérêt à fournir lesdits services. Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services. Les manifestations d'intérêt doivent comprendre : (i) une lettre de manifestation d'intérêt signée indiquant l'intitulé de la mission ; (ii) un curriculum vitae détaillé, daté et signé, mettant en évidence les qualifications pertinentes et les missions similaires réalisées ; (iii) des copies des diplômes requis et des certificats pertinents ; et (iv) des preuves documentaires de l'exécution de missions similaires, telles que **des contrats, des attestations de bonne exécution ou des lettres de recommandation, etc.**

La Commission de la CEDEAO se réserve le droit de rejeter toute manifestation d'intérêt qui ne serait pas accompagnée des pièces justificatives requises.

Les critères d'évaluation sont présentés ci-dessous. Toutes les qualifications et expériences déclarées doivent être étayées par des pièces justificatives.

Le Consultant individuel devra :

- Être titulaire d'un diplôme de niveau Master (Bac+5) ou plus en Droit (droit public, droit des télécommunications/postal, droit économique), en Économie (de préférence économie des réseaux ou régulation), en Politiques publiques ou tout autre domaine équivalent pertinent ;
- Avoir une spécialisation ou une formation complémentaire en régulation du secteur postal, en transformation numérique, en logistique / e-commerce, ou en gestion des services postaux est un atout.
- Justifier d'au moins dix (10) années d'expérience professionnelle avérée dans les politiques publiques sectorielles, les réformes réglementaires ou au sein d'organisations internationales ou régionales, de préférence en Afrique de l'Ouest;
- Justifier d'une solide expérience dans le secteur postal ou dans des domaines étroitement connexes, tels que les télécommunications, la logistique ou le commerce électronique ;
- Justifier d'une participation avérée à la rédaction ou à la révision de textes juridiques ou réglementaires, à des réformes sectorielles ou à des missions d'harmonisation régionale ;
- Démontrer une solide connaissance des référentiels de l'UPU, des lignes directrices ou orientations de l'Union panafricaine des postes (UPAP) ainsi que des politiques d'intégration de l'Union africaine et de la CEDEAO ;
- Avoir réalisé au moins **deux (2) missions similaires** ;
- Démontrer une bonne connaissance de la transformation du secteur postal, notamment des services postaux numériques, du commerce électronique, de la logistique intégrée et du dernier kilomètre, de l'inclusion financière et numérique ;
- Démontrer sa capacité à réaliser des analyses comparatives internationales et des diagnostics réglementaires, ainsi qu'à formuler des recommandations en matière de politiques publiques ;
- Démontrer une très bonne connaissance des institutions de la CEDEAO et des réalités du secteur postal en Afrique de l'Ouest ;
- Justifier d'une expérience dans le traitement des enjeux liés à l'intégration régionale et à l'harmonisation réglementaire ; et
- Posséder une excellente maîtrise écrite et orale de l'anglais ou du français. La maîtrise d'une autre langue officielle de la CEDEAO constituera un atout.
- Une expérience professionnelle antérieure auprès de la CEDEAO ou d'une organisation régionale similaire est un atout ;
- Une expérience de collaboration avec l'UPU ou l'UPAP/PAPU est un avantage ; et
- Une connaissance des outils numériques postaux, ainsi que des publications ou contributions pertinentes dans le domaine sont des avantages supplémentaires.

L'attention des consultants intéressés est attirée sur la section IV, paragraphes 1 à 5 de l'article 118 du « Code des marchés révisé de la CEDEAO », septembre 2021, énonçant la politique de la CEDEAO en matière de conflits d'intérêts.

Un consultant sera sélectionné conformément à la **méthode de sélection des consultants individuels** définie dans le Code des marchés révisé de la CEDEAO.

De plus amples informations peuvent être obtenues aux adresses électroniques ci-dessous pendant les heures de service, de **9h00 à 16h00 UT+1 (heure nigériane)**.



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



Les manifestations d'intérêt doivent être transmises par écrit aux adresses ci-dessous par courrier électronique avant **25 septembre 2026 à 11h00 TU+1 (heure nigériane)**.

Commission de la CEDEAO

À l'attention du Directeur de l'Administration et des Services Généraux

Abuja, Nigéria

Courriel : ikkamara@ecowas.int et copie sbangoura@ecowas.int ; ombacke@ecowas.int ; pbessi@ecowas.int ; folagunju@ecowas.int ; mldiouf@ecowas.int ; mamoa@ecowas.int

Note : La Commission de la CEDEAO ne notifiera que les candidats présélectionnés le résultat de l'évaluation.

ECOWAS COMMISSION

Pièce jointe :

- TdR - Recrutement d'un consultant individuel pour la révision de la directive CEDEAO C/DIR.1/12/16 sur la réforme et la régulation du secteur postal.